



## Section Calvados

Le 19/10/09

### Compte-rendu du CTPD du 15/10/09

Le Comité Technique Paritaire Départemental s'est tenu le 15 Octobre 2009 en 2ème convocation côté « Impôts » alors que 3 jours plus tôt le Comité Technique Paritaire Local s'est tenu côté « Trésor ».

Ces deux 2 comités se sont réunis à la demande de l'administration pour la mise en place au 1/12/2009 des Services des Impôts des Particuliers (SIP) sur Pont l'Evêque et Bayeux.

L'union SNUI-SUD TRESOR a réaffirmé son opposition à la fusion de nos deux administrations ( DGI et Comptabilité Publique) réforme voulue et imposée par le Gouvernement et a dénoncé une nouvelle fois la mise en place de SIP sur le département pour l'ensemble des motifs mentionnés sur la déclaration liminaire ( voir ci-dessus). Mais au regard de l'expérience et de la mise en place des SIE il y a quelques années.....!!!!!!!.

Avec la mise en place de ces SIP sur le département, c'est une nouvelle fois, un effort sans précédent qui va être demandé aux agents et ceci sans contre-partie ou reconnaissance financière. La polycompétence n'est même plus un « gros mot » pour nos dirigeants locaux. Il faudra dorénavant être compétent sur l'assiette, le recouvrement mais aussi sur les missions cadastrales et être capable, ou plutôt essayer de gérer près d'une quinzaine d'applications informatiques pour les agents de l'accueil.

Missions d'accueil dans les Hôtels des Finances de Pont l'Evêque et Bayeux qui n'auront aucun renfort de la part du Trésor.

Rajoutons à cela une formation au rabais comme d'habitude (4 jours pour les agents de l'ex-DGI pour appréhender les missions de recouvrement, et 8 jours pour les agents de l'ex-CP pour assimiler les missions d'assiette et toute la législation fiscale !!!!!). De plus, ces formations ne seront disponible, au mieux, qu'en Janvier 2010 !!!!!

Mais bon, en citant les propos de notre directeur adjoint, « *il n'est pas besoin d'une grande technicité pour saisir des déclarations* », les missions du recouvrement ne seront pas non plus, selon lui, d'une grande difficulté. Nous vous laissons juge de la connaissance de nos missions, de notre travail et de notre technicité (pourtant reconnue en haut lieu) de la part de notre administration au plan local qui semble bien loin des réalités quotidiennes des agents. Sortez de votre Tour d'Ivoire, et venez voir ce qu'est le quotidien des agents !!!

Le vote sans grande surprise sur la mise en place des SIP :

- Pour : l'Administration à l'unanimité
- Contre : la parité syndicale à l'unanimité

Point très important : lors de la mise en place des SIP de Pont l'Evêque et Bayeux, l'Administration a essayé de façon « malhonnête » de modifier le règlement des horaires variables.

L'Union SNUI-SUD TRESOR du Calvados a dénoncé avec force cette manœuvre en s'appuyant sur le [PBO A-4-01 n°200 du 9/11/2001](#) régissant les horaires variables depuis sa création et sur la circulaire du Directeur Général en date du 6/03/09 sur les règles de vie de commune dans les

services fusionnés. Au regard de notre défense sur ce dossier, M. BERGES Trésorier Payeur Général du Calvados, a décidé de retirer ce point de l'ordre du jour dans l'attente d'une instruction de la Centrale. Par contre, le DSF par intérim du Calvados a décidé de maintenir cette modification ceci malgré une demande unanime de la parité syndicale.

Dernière minute : Ce jour et après interpellation du Directeur général, M. PARINI, par l'intermédiaire du Bureau National de l'Union SNUI-SUD TRESOR, nous venons d'apprendre, que la Centrale avait demandé à l'ensemble des Directions de surseoir à l'étude de ce point sur le règlement des horaires variables au plan local jusqu'à étude des réserves soulevées entre autre par le Calvados. Nous ne doutons pas que le DSF par intérim du Calvados prenne acte de cela !

En questions diverses, l'Union SNUI-SUD TRESOR du Calvados a interpellé la Direction:

- La situation catastrophique du CDI-SIE de Falaise. Suite à arrêt maladie, Congé de maternité, et Détachement non-opiné, les agents du CDI ont entre 5570 et 6111 articles IR/TH sans compter l'un des plus gros volumes de Bénéfices Agricoles à gérer au niveau départemental. Au regard de l'absence de réponse face à cela, l'Union SNUI-SUD TRESOR a demandé d'urgence une audience;
- les modalités de gestion du Compte Epargne Temps (CET) ont été modifiés. Des options sont à prendre par les agents concernés avant le 31/12/2009. Devant l'absence d'info de la part de la Direction, nous avons demandé que les services de la 1ère division fassent une campagne d'information sur ce point. Ce jour, nous constatons que la direction a diffusé une plaquette sur le site [Inc@](#) ceci dans l'attente de la circulaire qui sera communiquée aux agents dès sa parution.
- Problème de stationnement sur le site de Gambetta pour les agents de base. Avec l'arrivée prochaine du Centre de Formation Professionnelle et les futurs stagiaires qui vont avec, ainsi que des collègues du pôle ICE (actuellement sur Caen Délivrande), le nombre de places de parking déjà problématique est insuffisant. Une nouvelle fois, la Direction ne prend pas la mesure des difficultés des agents qui sont contraint bien malgré eux de se rendre en voiture à leur travail. Soyez rassuré, le parking réservé aux employés supérieurs n'est pas concerné par cette difficulté.

Début des travaux : 14H

Fin du CTPD à 17H40

Ont siégé pour l'Union SNUI-SUD TRESOR : Christophe CUSSET, Brigitte FREYSS, Agnès BRAUNSHAUSEN, Florent CANTELOUP, Jean-Claude FREYSS, François KOLAKOWSKI, Patricia BERNAUD (Experte CP), Véronique CUSSET (Experte DGI) et Laurent Patou (Experte DGI)

**En page 3: Liminaire de l'Union SNUI-SUD TRESOR Calvados lors du CTPD du 15/10/09**



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

HDI - 145 Rue de la Délivrante • 14048 CAEN CEDEX

Tél. 02-31-47-11-56 • Fax 02-31-47-21-89  
www.snui.fr/14/ • Mel : snui.calvados@snui.fr

## Section Calvados

Le 15/10/2009

Monsieur le président,

Vous avez décidé de convoquer un CTPD pour la constitution juridique des Services des Impôts des Particuliers. Au même jour, à la même date, mais au même endroit le TPG a convoqué un CTPL avec le même ordre du jour.

L'union SNUI-SUD TRESOR du Calvados a décidé, après accord des agents de Bayeux et Pont l'Evêque de boycotter la 1ère convocation et de dénoncer la non-tenu de CTP conjoint avec deux votes séparés. Le chacun chez soi n'est plus de mise à l'heure de la fusion voulue et imposée de nos administrations.

Maintenant nous voilà !

Au nom de l'Union SNUI/Sud-Trésor, je souhaiterais rappeler ici l'opposition de notre organisation à cette fusion globale qui nous vaut d'être aujourd'hui réunis

Pour vous comme pour vos prédécesseurs, les feuilles de route se ramassent à la pelle, et les agents à la petite cuillère. Le rouleau compresseur peut passer, les effets collatéraux ne vous intéressent pas. Seule la réforme, menée tambour battant, compte.

La création des SIP de Pont l'Evêque et Bayeux a été fixée au 01/12/2009.

Soyons clair, il ne s'agit pas de mettre en place une véritable structure qui réponde aux exigences du service public au service des particuliers mais d'exécuter une réorganisation politiquement correcte.

Pour l'Union SNUI/SUD TRESOR, le compte n'y est pas. Les effectifs dévolus à la mission « recouvrement » sont mal calibrés ; la mission d'accueil pourtant prioritaire est orpheline pour ce métier. Les missions d'assiette sont exsangues, les charges excessives et les conditions de travail se délitent.

L'attribution de moyens ne fait suite à aucune analyse fonctionnelle. L'organisation, le fonctionnement devront s'adapter au détriment des conditions de travail et de l'exécution des missions.

La mission accueil, dictée par PVFI, ne reçoit pas les moyens et les structures adaptés aux enjeux. Ce déficit perturbe gravement toutes les organisations, met en péril l'exécution des missions dans une spirale infernale conduisant à plus de réception.

Ce sont par contre des charges et missions supplémentaires avec une augmentation de tous les flux : physique, téléphonique, internet, courrier, et pour couronner le tout GAIA.

Ce sont encore les agents qui devront pallier par leur travail et leur conscience professionnelle les erreurs de conception et les manques d'effectifs, avec pour toute reconnaissance le dédain, l'arrogance de l'administration et la casse du statut.

Sous l'affichage, c'est un net recul du service public.

Pour l'Union SNUI-SUD TRESOR, les conditions de vie au travail des agents demeurent une priorité, et la fusion, comme s'y est engagé le Ministre, ne doit pas se faire au détriment des agents.

**En conséquence, nous exigeons :**

- **des créations d'emploi pour faire face à nos missions et lutter contre la fraude fiscale dans notre pays:**
- **une reconnaissance financière conséquente aux efforts des agents reconnus par le Ministre, le Directeur Général et encore dernièrement par le TPG lors de sa lettre à l'attention des agents de la future DRU du Calvados.**

**Les agents de la DGFIP ont droit également à une part du gâteau que vous employés supérieurs, allez avoir et dont vous vous délectez à l'avance. Pour l'instant, nous n'avons même pas les miettes !**

Contre la fusion plus politique que nécessaire, devant tant d'incohérence, devant l'absence de moyens, devant la casse du service public, l'union SNUI/SUD TRESOR exprimera un NON franc et sans appel à ce projet de constitution des SIP

En ce qui nous concerne, nous continuerons à combattre les effets néfastes de cette fusion et à défendre les intérêts des agents.